

RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts **s'accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN
MAXIMUM DE 10 PERSONNES
EN **RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES**



DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ
SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS

>>> AUTORISÉ



PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES

CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...

Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.

>>> AUTORISÉ



**SORTIES ORGANISÉES PAR :
ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...**

10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER

>>> AUTORISÉ



**PROFESSIONNELS EN FORÊT
CESSIONNAIRES**

GESTION FORESTIÈRE (DÉJÀ AUTORISÉE),
TRAVAUX ROUTIERS

>>> AUTORISÉ

EN FORÊT



SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT :
GARDONS NOS ANIMAUX DE
COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE



N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE



NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR
LES AIRES D'ACCUEIL



RESTONS SUR LES CHEMINS OU
LES SENTIERS BALISÉS



PARTAGEONS L'ESPACE AVEC
LA DIVERSITÉ DES USAGES

AVANT



PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT,
POUR NE PAS SE CANTONNER AUX
EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS
ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

ATTENTE DES **NOUVELLES DÉCISIONS
GOUVERNEMENTALES** LIÉES AU
REGROUPEMENT DE PERSONNES



**COMPÉTITIONS SPORTIVES,
ÉVÉNEMENTS CULTURELS**
TOUTES PRATIQUES

>>> NON AUTORISÉ



**CHANTIERS NATURE,
ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING**

>>> NON AUTORISÉ



**GROUPES SCOLAIRES ET
CENTRES DE LOISIRS**

>>> NON AUTORISÉ